

Directives

Il importe de se familiariser avec la Déclaration de principes provinciale avant de remplir le présent formulaire et de soumettre la demande.

Dans ce formulaire, le terme « terrain visé » désigne le terrain qui est visé par la présente demande.

Comment remplir la demande

Les sections qui **doivent** être remplies par l'auteur(e) de la demande sont indiquées par une **petite main** (☞) située à gauche des numéros de section. Les renseignements qui doivent y figurer sont prescrits à l'annexe du Règlement de l'Ontario 196/96 pris en application de la **Loi sur l'aménagement du territoire**. Ces renseignements obligatoires doivent être accompagnés des droits appropriés et de l'ébauche de plan. Si les renseignements obligatoires, y compris les droits et l'ébauche du plan, ne sont pas fournis, les Comtés unis de Prescott et Russell retournera la demande ou refusera de l'étudier.

On demande aussi dans le formulaire d'autres renseignements (renseignements techniques ou rapports, par exemple) qui aideront les Comtés et d'autres parties intéressées à évaluer votre proposition d'aménagement. Pour assurer un traitement rapide et complet de votre demande, veuillez soumettre ces renseignements additionnels en même temps que votre demande. Sans ces renseignements additionnels, il se peut qu'il soit impossible d'effectuer une étude complète de votre demande dans les délais établis par la loi pour prendre une décision, ce qui pourrait entraîner une décision, ce qui pourrait entraîner le refus de la demande.

Le Tableau B (liste de vérification des caractéristiques importantes) a pour but d'aider aux Comtés unis de Prescott et Russell à déterminer si les caractéristiques du terrain ou les conditions d'aménagement ayant un intérêt pour la province peuvent être touchées par une modification au plan qui propose de modifier l'utilisation d'un terrain particulier. Il décrit les renseignements qui pourraient éventuellement être demandés à l'auteur(e) de la demande.

Présentation de la demande

Les Comtés unis de Prescott et Russell doivent recevoir :

- 3 copies du formulaire de demande dûment remplies / 1 copie original pour une exemption condo (des copies additionnelles peuvent être exigées avant l'approbation préliminaire du plan)
- 3 copies de l'ébauche du plan / 1 copie originale pour une exemption de condo (des copies additionnelles peuvent être exigées avant l'approbation préliminaire du plan)
- 2 copies de l'ébauche de plan sur des feuilles 8½" X 11" / Pas nécessaire pour une exemption condo
- 2 copies des renseignements et rapports exigés dans les diverses sections du présent formulaire. La nature des renseignements ou rapports varie en fonction du type d'utilisation proposée pour le terrain, de l'utilisation actuelle et des caractéristiques topographiques et format PDF
- un fichier .dwg géoréférencé démontrant uniquement les limites des parcelles nouvelles et existantes ainsi que les numéros de lots et de blocs associés du plan final à être enregistré. La projection du fichier doit être en UTM NAD 83 Zone 18N.
- les frais applicables tel qu'indiqués à l'annexe B attachée.

Pour obtenir de l'aide

Pour de l'aide à compléter le formulaire de demande et préparer une bonne ébauche du plan, vous pouvez consulter :

Comtés unis de Prescott et Russell
Département d'Urbanisme et de Foresterie
C.P. 304 59, rue Court
L'Orignal, Ontario K0B 1K0
Téléphone : (613) 675-4661 / 1-800-667-6307

Available in English

Veuillez écrire en lettres moulées ou cocher (X) les cases appropriées

1. Renseignements sur la demande

☛ 1.1 Nom du/des propriétaires. Le(s) propriétaire(s) doit(vent) donner son autorisation à la section 11.1, si l'auteur(e) de la demande n'est pas le(s) propriétaire(s).

	Nom	Adresse	
Propriétaire(s)			
		Tél :	Fax :
Agent(s)			
		Tél :	Fax :
Arpenteur géomètre			
		Tél :	Fax :

2. Emplacement du terrain visé

☛ 2.1 Endroit du terrain	Municipalité locale	Ancienne municipalité	
	Lot(s)/Block(s)	Concession	Plan enregistré

☛ 2.2 Y a-t-il des servitudes ou clauses restrictives qui concernent le terrain visé?
 Oui Non Si **Oui**, décrire la servitude ou la clause restrictive et son effet.

3. Utilisation proposée et actuelle du terrain

☛ 3.1 Cette demande concerne l'approbation : d'un plan de lotissement, ou d'une description de condominium d'une description d'exemption de condominium

☛ 3.2 Veuillez remplir le tableau A – Utilisation du terrain proposée

Tableau A – Utilisation du terrain proposé

Utilisation du terrain proposée	Nombre d'unités ou de logements	Nombre de lots ou de pièces indiqués sur l'ébauche de plan	Superficie (en ha)	Densité (unité, logement par ha)	Nombre de places de stationnement
Immeuble résidentiel					
Individuel, unifamilial					(1)

Utilisation du terrain proposée	Nombre d'unités ou de logements	Nombre de lots ou de pièces indiqués sur l'ébauche de plan	Superficie (en ha)	Densité (unité, logement par ha)	Nombre de places de stationnement
Jumelé					(1)
En rangée					
(Suite)					
Appartement					
Saisonnier					
Maison mobile					
Autre (précisez)					
Commercial					
Industriel					
Parc, espace ouvert	Nul			Nul	Nul
Établissement (précisez)				Nul	Nul
Routes	Nul			Nul	
Autres (précisez)					
Totaux					

(1) Remplissez seulement s'il s'agit de l'approbation d'une description de condominium

3.3 Utilisation actuelle du terrain visé

3.4 Désignation actuelle du terrain visé dans un plan officiel applicable

Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell	Plan officiel local (si applicable)
------------------------------------------------------	-------------------------------------

3.5 Quel est la désignation actuelle du terrain visé dans le règlement de zonage? _____

3.6 Y a-t-il eu une utilisation industrielle ou commerciale sur le terrain visé ou sur le terrain adjacent?

 Oui Non Si **Oui**, précisez

	Oui	Non	Inconnu
3.7 Le nivellement du terrain visé a-t-il été modifié par l'ajout de terre ou d'autres matières?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.8 Y a-t-il eu un poste d'essence sur le terrain visé ou sur le terrain adjacent?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Du pétrole ou d'autres combustibles ont-ils été entreposés sur le terrain visé ou sur le terrain adjacent?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.9 Y a-t-il des raisons de croire que le terrain visé a été contaminé par suite des utilisations précédentes du terrain ou des terrains adjacents?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.10 Sur quels renseignements avez-vous fondé les réponses aux questions ci-dessus?			

3.11 Si la réponse aux questions 3.5, 3.6, 3.7 ou 3.8 est **affirmative**, il faut présenter un relevé des utilisations précédentes du terrain visé ou, selon le cas, des terrains adjacents. Ce relevé est-il joint?

4. Renseignements supplémentaires à fournir pour les demandes relatives aux condominiums seulement.	Oui	Non
4.1 Le plan d'implantation du projet de condominium a-t-il été approuvé?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.2 Y a-t-il une entente de plan d'implantation?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Oui	Non
4.3 A-t-on émis un permis de construction pour le projet de condominium?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.4 La construction de l'aménagement a-t-elle débuté? _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.5 Si la construction est terminée, indiquez la date de la fin des travaux : _____		
4.6 S'agit-il de la conversion d'un immeuble comprenant des logements résidentiels locatifs? Si Oui , indiquez le nombre de logement à convertir, _____ logements.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5. État d'autres demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*

	Oui	Non	Inconnu
☛ 5.1 Le terrain visé fait-il aussi l'objet d'une demande d'approbation d'un plan de lotissement ou d'une autorisation?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si **Oui** et si vous les **connaissez**, indiquez le numéro de dossier de demande et la décision prise.

☛ 5.2 Le terrain visé fait-il aussi l'objet d'une proposition de plan officiel ou de modification du plan qui a été présentée pour approbation?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Si **Oui** et si vous les **connaissez**, indiquez le numéro de dossier et l'état de la demande.

☛ 5.3 Le terrain visé fait-il aussi l'objet d'une demande d'autorisation, d'approbation de plan d'implantation, de dérogation mineure, d'une modification d'un règlement de zonage ou d'un arrêté de zonage?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Si **Oui** et si vous les **connaissez**, indiquez le numéro de dossier et l'état de la demande.

☛ 5.4 Les services d'eau, d'égouts ou de voirie liés au projet d'aménagement sont-ils assujettis aux dispositions de la Loi sur les évaluations environnementales ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si Oui , l'avis d'assemblée publique ayant trait à la présente demande sera-t-il modifié pour indiquer que les exigences de la Loi sur l'aménagement du territoire et de la Loi sur les évaluations environnementales seront abordées à cette assemblée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Politiques provinciales

6.1 Expliquez brièvement comment cette proposition se rapporte aux principes de la Déclaration de politiques provinciale en vertu de la **Loi sur l'aménagement du territoire**.

6.2 Le tableau B ci-dessous énumère les caractéristiques des terrains et les conditions d'aménagement présentant un intérêt pour le ministère. Veuillez remplir ce tableau et prendre note des renseignements qui pourraient éventuellement être demandés à cet égard.

Tableau B – Liste de vérification des caractéristiques importantes

Caractéristiques du terrain et conditions d'aménagement	Identifiez la caractéristique qui se trouve sur le terrain ou dans un rayon de 500 mètres		Précisez la distance en mètres	Les renseignements qui pourraient éventuellement être demandés
	Oui (X)	Non (X)		
Aménagement non agricole à proximité de zones habitées désignées urbaines et rurales				Démontrer qu'il existe un besoin suffisant par des projections de 20 ans et que l'aménagement ne nuira pas à l'expansion efficace des zones habitées urbaines et rurales.
Industrie de catégorie I ¹			mètres	Évaluer l'aménagement à l'égard des utilisations résidentielles ou autres utilisations vulnérables dans un rayon de 70 mètres.
Industrie de catégorie II ²			mètres	Évaluer l'aménagement à l'égard des utilisations résidentielles ou autres utilisations vulnérables dans un rayon de 300 mètres.
Industrie de catégorie III ³			mètres	Évaluer l'aménagement à l'égard des utilisations résidentielles ou autres utilisations vulnérables dans un rayon de 1 000 mètres.
Site d'enfouissement			mètres	Déterminer les effets possibles comme le lixiviat, les odeurs, l'infestation par la vermine et autres.
Usine d'épuration des eaux usées			mètres	Évaluer la nécessité d'une étude de faisabilité pour déterminer les conséquences sur les utilisations résidentielles et autres utilisations vulnérables.
Étang de stabilisation			mètres	Évaluer la nécessité d'une étude de faisabilité pour déterminer les conséquences sur les utilisations résidentielles et autres utilisations vulnérables.
Voies ferrées en service			mètres	Évaluer les effets dans un rayon de 100 mètres
Routes et autoroutes à accès contrôlé, y compris celles dont l'aménagement est prévu			mètres	Évaluer les effets dans un rayon de 100 mètres
Station de transformation			mètres	Déterminer les effets possibles dans un rayon de 200 mètres
Ligne à haute tension			mètres	Consulter au préalable le service public d'électricité concerné
Couloirs de transport et d'infrastructure				Le couloir sera-t-il protégé?
Zones d'utilisation agricole primaire				Démontrer la nécessité des utilisations autres qu'agricoles et indiquer comment les effets peuvent être réduits.
Activités agricoles			mètres	Se conformer à la formule de distance minimale de séparation

Caractéristiques du terrain et conditions d'aménagement	Identifiez la caractéristique qui se trouve sur le terrain ou dans un rayon de 500 mètres		Précisez la distance en mètres	Les renseignements qui pourraient éventuellement être demandés
	Oui (X)	Non (X)		
Zones riches en agrégats minéraux				L'aménagement entravera-t-il l'accès aux richesses minières ou l'établissement de nouvelles exploitations minières?
Exploitation d'agrégats minéraux			mètres	L'aménagement entravera-t-il la poursuite de l'extraction?
Terres humides d'importance				Le développement n'est pas permis sur les terres humides importantes. Aucun impact négatif là où le développement est proposé sur les terrains adjacents.
Parties importantes de l'habitat d'espèces en voie de disparition et d'espèces menacées			mètres	Aucun aménagement n'est permis.
Habitat important de poissons, terrains boisés d'importance, habitat faunique d'importance			mètres	Démontrer qu'il n'y a pas d'effets néfastes.
Zones vulnérables d'alimentation de la nappe phréatique, sources et aquifères				Démontrer que les zones vulnérables d'alimentation de la nappe phréatique, les sources et les aquifères seront protégés.
Zones d'intérêts naturels et scientifiques (ZINS)				Démontre aucun impact négatif.
Dangers d'érosion				Déterminer la faisabilité dans les limites d'érosion séculaire des ravins, vallées de rivières et ruisseaux.
Plaines inondables				Le développement n'est pas permis dans les limites des plaines inondables.
Sites dangereux ⁴				Démontrer qu'il est possible de faire face aux dangers.
Sites contaminés				Évaluer l'inventaire des utilisations précédentes dans les parties susceptibles d'avoir été contaminées.

1. Industrie de catégorie I – petite échelle, usine autonome, pas d'entreposage extérieur, faible probabilité d'émission de polluants et exploitation de jour seulement
2. Industrie de catégorie II – échelle moyenne, traitement et fabrication avec entreposage extérieur, émission périodique de polluants, exploitation par quarts, circulation de camions le jour
3. Industrie de catégorie III – dans les 1 000 mètres, traitement et fabrication avec des effets fréquents et intenses à l'extérieur du site, forte probabilité d'émission de polluants
4. Terrains dangereux – terrain ou bien-fonds dont l'aménagement ou la modification pourrait présenter des dangers en raison de dangers d'origine naturelle. Ces dangers peuvent inclure l'instabilité du sol (argiles des grands fonds vulnérables (argiles à Leda), sols organiques) ou l'instabilité du substratum rocheux (topographique de Karst).

- 6.3 Pour les demandes qui touchent le logement permanent (c'est-à-dire non saisonnier), remplissez le tableau C – Logement abordable. Pour chaque type et dimension de logement, remplissez toute la rangée. Si des lots doivent être vendus à titre de lots vacants, veuillez indiquer la longueur de façade. Les renseignements devraient se fonder sur la meilleure information disponible au moment de présenter la demande. Ajouter au besoin une autre feuille.

Tableau C – Logement abordablePar exemple : Logement jumelé – 10 unités; 1 000 m²/5,5 m, 119 900 \$.

Type de logement	N ^{bre} d'unités	Superficie unitaire (m ²) et/ou Longueur de façade (m)	Loyer ou prix de revente estimatif
Jumelés			
Siamoises			
En rangée			
Immeuble d'habitation			
Autres types ou logements multiples			

- 6.4 Y a-t-il d'autres renseignements sur le caractère abordable du logement proposé, ou sur le type de besoins en logement auxquels répond la proposition?

Oui
NonSi **Oui**, expliquez dans la Section 9.1 ou joignez un page.**7. Viabilisation**

- 7.1 Indiquez en a) et b) le type de services proposés pour le terrain visé. Indiquez les types appropriés dans le **tableau D**. Joignez le titre des documents et rapports de viabilisation indiqués dans le tableau D.

☛ a) Système proposé d'évacuation des eaux usées

☛ b) Système proposé d'approvisionnement en eau

c) Titre des documents et rapports sur la viabilisation

 Joints**Tableau D – Évacuation des eaux usées et approvisionnement en eau**

Type de service	Renseignements et rapports requis
Évacuation des eaux usées a) Égout public canalisé	La municipalité devrait confirmer que la capacité sera suffisante pour viabiliser l'aménagement au moment de la création du lot ou du rezonage.
b) Fosse septique collective publique ou privée	Installation collective pour l'aménagement de plus de 5 lots ou unités : énoncé d'options de viabilisation ¹ , rapport hydrogéologique ² et énoncé précisant si un organisme public est prêt à posséder et à administrer le système ³ . Installation collective pour l'aménagement de 5 lots ou unités ou moins et production de moins de 4 500 litres par jour d'effluent : rapport hydrogéologique ²

Type de service	Renseignements et rapports requis	
c) Fosses septiques individuelles	Installation individuelle pour l'aménagement de plus de 5 lots ou unités : énoncé d'options de viabilisation ¹ et rapport hydrogéologique ² .	
d) Autres	Installation individuelle pour l'aménagement de 5 lots ou unités pour moins et production de moins de 4 500 litres par jour d'effluent : rapport hydrogéologique ²	
Approvisionnement en eau	Description par l'auteur(e) de la demande.	
	a) Canalisation publique	La municipalité devrait confirmer que la capacité sera suffisante pour viabiliser l'aménagement au moment de la création du lot ou du rezonage
	b) Puits collectifs, publics ou privés	Installations collectives pour l'aménagement de plus de 5 lots ou unités : énoncé d'options de viabilisation ¹ , rapport hydrogéologique ² et énoncé précisant si un organisme public est prêt à posséder et à administrer le système ³ .
		Installations collectives pour l'aménagement non résidentiel ou l'eau servira à la consommation humaine : rapport hydrogéologique ²
	c) Puits individuels	Installations individuelles pour l'aménagement de plus de 5 lots ou unités : énoncé d'options de viabilisation ¹ et rapport hydrogéologique ² .
		Installations individuelles pour l'aménagement non résidentiel où l'eau servira à la consommation humaine : rapport hydrogéologique ² .
d) Eau de surface à usage collectif	L'approbation d'un permis de prélèvement d'eau attribué en vertu de l'article 34 de la <i>Loi sur les ressources en eau de l'Ontario</i> est nécessaire pour ce type de service.	
e) Eau de surface à usage individuel	Le rapport d'options de viabilisation.	
f) Autres	Description par l'auteur(e) de la demande.	

Note:

1. La confirmation du fait que la municipalité est d'accord avec l'énoncé d'options de viabilisation facilitera l'examen de la proposition.
2. Avant d'entreprendre une étude hydrogéologique, il serait bon de demander à la Conservation de la Nature Sud le type d'évaluation hydrogéologique voulu compte tenu de la nature et de l'emplacement des terres touchées par la proposition.
3. Lorsque des services collectifs sont proposés (eau et égouts), ils doivent être la propriété de la municipalité.

7.2 Indiquez en a), b) et c) le type d'évacuation des eaux pluviales et d'accès au terrain visé proposé. Indiquez le type approprié dans le **tableau E**.

☛ a) Système d'évacuation des eaux pluviales proposé.

☛ b) Accès routier proposé.

c) Le rapport préliminaire sur la gestion des eaux pluviales est-il joint?

Oui

Non

S'il n'est pas joint comme rapport distinct, dans quel rapport peut-on le trouver?

Tableau E – Évacuation des eaux pluviales, accès routier et accès par voie d'eau

Type de service	Renseignements et rapports requis
Évacuation des eaux pluviales	<p>a) Égouts b) Fossés, rigoles de drainage c) Autre</p> <p>Un rapport préliminaire sur la gestion des eaux pluviales est recommandé et devrait être préparé en même temps que les rapports hydrogéologiques à présenter avec la demande. Un plan de gestion des eaux pluviales sera nécessaire avant l'approbation finale d'un plan de lotissement ou sera exigé pour l'approbation d'un plan d'implantation.</p>
Accès routier	<p>a) Route provinciale b) Route municipale ou autre route publique entretenue toute l'année c) Route municipale entretenue sur une base saisonnière d) Droits de passage</p> <p>Il faudrait présenter une demande de permis d'accès avant de soumettre cette demande. Un permis d'accès du MTO est requis avant que tout aménagement puisse être entrepris.</p> <p>Le tracé des routes et voies d'accès sera confirmé au moment où la demande d'aménagement sera présentée.</p> <p>L'aménagement d'un lotissement ou d'un condominium n'est généralement pas permis le long des routes entretenues sur une base saisonnière.</p> <p>L'accès par des droits de passage sur des routes privées n'est habituellement pas permis, sauf dans le cas des condominiums.</p>

8. Autres renseignements

8.1 Y a-t-il d'autres renseignements qui pourraient aider les Comtés unis de Prescott et Russell à examiner la présente demande d'aménagement (p. ex. efforts faits pour répondre aux oppositions ou inquiétudes)? Si tel est le cas, veuillez préciser ci-après ou joindre une feuille supplémentaire.

9. Affidavit ou déclaration sous serment

☛ Je/Nous soussigné(s) _____ du/de _____ dans _____ déclare sous la foi du serment (ou déclare solennellement) les renseignements figurant dans la présente demande et dans les documents joints à la présente sont véridiques.

FAIT SOUS SERMENT (OU DÉCLARÉ) DEVANT MOI

à _____ dans _____ ce ____ jour de _____ 20__

Un Commissaire à l'assermentation

Auteur(es) de la demande

☛ 10. ATTESTATION

Au moment de la soumission de la demande, le demandeur est conscient que si une décision de l'Autorité approbatrice des Comtés unis de Prescott et Russell concernant cette demande est mise en appel par une tierce partie (une partie autre que le demandeur), tous les frais légaux et/ou professionnels encourus par la Corporation des Comtés unis de Prescott et Russell pour la défense de la décision devant la Commission des Affaires municipales de l'Ontario seront défrayés par le demandeur.

Daté à/au _____ dans le Comté de _____ ce _____ jour de _____ , 20 _____

Requérant

11. Autorisations

11.1 Si l'auteur(s) de la demande n'est pas propriétaire du terrain visé par la présente demande, il/elle doit joindre l'autorisation écrite du/de la propriétaire lui permettant de présenter la demande ou faire remplir l'autorisation ci-dessous.

Autorisation de/de la propriétaire permettant à un(e) agent(e) de présenter une demande

Je, soussigné(e), _____, suis propriétaire du terrain visé par la présente demande d'approbation d'un plan de lotissement (ou d'une description de condominium) et j'autorise _____ à présenter cette demande en mon nom.

Date

Signature de/de la propriétaire

12. Si l'auteur(s) de la demande n'est pas propriétaire du terrain visé par la présente demande, remplissez l'autorisation du/de la propriétaire concernant les renseignements personnels ci-dessous.

**Autorisation du/de la propriétaire permettant à un(e) agent(e) de
fournir des renseignements personnels**

Je, soussigné(e), _____, suis propriétaire du terrain visé par la présente demande d'approbation d'un plan de lotissement (ou d'une description de condominium), et aux fins de la **Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée**, j'autorise _____ à titre d'agent(s) pour la présente demande, à fournir les renseignements personnels me concernant qui figurent dans la présente demande ou seront recueillis pendant le traitement de celle-ci.

Date

Signature du/de la propriétaire

13. Consentement du/de la propriétaire

Remplissez la section sur le consentement du/de la propriétaire concernant les renseignements personnels ci-dessous.

**Consentement du/de la propriétaire concernant l'utilisation et la divulgation
des renseignements personnels**

Je, soussigné(e) _____, suis propriétaire du terrain visé par la présente demande d'approbation d'un plan de lotissement (ou d'une description de condominium), et aux fins de la **Loi sur l'accès à la l'information et la protection de la vie privée**, je consens à ce que tous les renseignements personnels recueillis en vertu de la **Loi sur l'aménagement du territoire** aux fins du traitement de la présente demande soient utilisés par toute personne ou organisme public intéressé ou divulgués à ceux-ci.

Date

Signature du/de la propriétaire

ANNEXE A – LISTE DE VÉRIFICATION DE L'AUTEUR(ES)

Les Comtés unis de Prescott et Russell attribueront un numéro de dossier aux demandes dûment remplies, lequel devra être utilisé dans toutes les communications avec les Comtés unis de Prescott et Russell.

Liste de vérification:	Avez-vous joint à la demande :	Oui
	<ul style="list-style-type: none"> • 3 copies de la formule de demande dûment remplie? (N'oubliez pas d'en garder une copie) • 3 copies de l'ébauche de plan? • 2 copies de l'ébauche de plan sur des feuilles de 8½ " X 11 " ? • 2 copies de tous les renseignements ou rapports indiqués dans la formule? • un fichier .dwg géoréférencé démontrant uniquement les limites des parcelles nouvelles et existantes ainsi que les numéros de lots et de blocs associés du plan final à être enregistré. La projection du fichier doit être en UTM NAD 83 Zone 18N. • Les droits requis, soit par chèque visé ou mandat libellé à l'ordre des Comtés unis de Prescott et Russell? 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Envoyez au : Comtés unis de Prescott et Russell
Département d'Urbanisme et de Foresterie
C.P. Box 304
59, rue Court
L'Original, Ontario K0B 1K0

ANNEXE B – EXTRAIT DU BARÈME DE DROITS DU RÈGLEMENT 2014-17**Description****2. Lotissements****i) Frais initial d'une demande**

Pour tout plan de lotissement proposé et soumis aux Comtés unis de Prescott et Russell pour approbation :

<ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à 20 lots/blocs développables..... <li style="padding-left: 20px;">Là où le développement proposé est desservi par les services d'égouts et d'aqueduc privés, ou par seulement l'eau ou le service d'eau usée ou le(s) service(s) collectif(s), un dépôt* de révision environnementale de 1 000 \$ est requis. - 21 à 50 lots/blocs développables 	<p>2 600 \$</p> <p>4 800 \$</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------

Là où le développement proposé est desservi par les services d'égouts et d'aqueduc privés, ou par seulement l'eau ou le service d'eau usée ou le(s) service(s) collectif(s), un dépôt* de révision environnementale de 1 500 \$ est requis.

- Plus de 50 lots/blocs développables 7 000 \$
- Là où le développement proposé est desservi par les services d'égouts et d'aqueduc privés, ou par seulement l'eau ou le service d'eau usée ou le(s) service(s) collectif(s), un dépôt* de révision environnementale de 2 000 \$ est requis.
- ii) Remboursement**
- Quatre-vingts pourcent (80 p.100) des frais initiaux de la demande seront remboursés si la demande est rejetée par les Comtés en étant incomplète ou retirée avant d'être circulée
- iii) Révision majeure au plan (re-circulation)..... 1 500 \$**
- révision majeure au plan préliminaire ou aux conditions d'approbation préliminaire qui requiert une re-circulation majeure
- iv) Révision mineure ou prolongement urgent..... 500 \$**
- révision mineure au plan préliminaire et/ou des conditions préliminaires qui ne requiert pas de re-circulation majeure et pour tout prolongement urgent de trois (3) mois jusqu'à l'approbation préliminaire.
- v) Prolongement de l'approbation préliminaire (annuelle) 700 \$**
- pour chaque année (1) de prolongement de l'approbation préliminaire au-delà du trois (3) ans habituelles accordés

3. Condominium

i) Frais initial d'une demande

Pour un plan de condominium proposé et soumis aux Comtés unis de Prescott et Russell pour approbation :

- jusqu'à 20 unités..... 2 600 \$
- Là où le développement proposé est desservi par les services d'égouts et d'aqueduc privés, ou par seulement l'eau ou le service d'eau usée ou le(s) service(s) collectif(s), un dépôt* de révision environnementale de 1 000 \$ est requis.
- 21 à 50 unités..... 4 800 \$
- Là où le développement proposé est desservi par les services d'égouts et d'aqueduc privés, ou par seulement l'eau ou le service d'eau usée ou le(s) service(s) collectif(s), un dépôt* de révision environnementale de 1 500 \$ est requis.
- Plus de 50 unités 7 000 \$
- Là où le développement proposé est desservi par les services d'égouts et d'aqueduc privés, ou par seulement l'eau ou le service d'eau usée ou le(s) service(s) collectif(s), un dépôt* de révision environnementale de 2 000 \$ est requis.
- ii) Remboursement**
- Quatre-vingts pourcent (80 p.100) des frais initiaux de la demande seront remboursés si la demande est rejetée par les Comtés comme étant incomplète ou, si elle est retirée avant d'être circulée
- iii) Exemption 1 500 \$**
- pour tout plan de condominium soumis au Comtés unis de Prescott et Russell pour exemption en vertu de la l'article 50 de la *Loi sur les condominiums* L.R.O. 1990, c.c. 26, telle que modifiée.

<p>iv) Révision majeure du plan (re-circulation)</p> <p>- révision majeure au plan préliminaire ou aux conditions d'approbation préliminaire qui requiert une re-circulation majeure</p> <p>v) Révision mineure ou prolongement urgent.....</p> <p>- révision mineure au plan préliminaire et/ou aux conditions d'approbation qui <u>ne</u> requiert pas de re-circulation majeure et pour tout prolongement urgent de trois (3) mois jusqu'à l'approbation préliminaire.</p> <p>vi) Prolongement de l'approbation préliminaire (annuelle)</p> <p>- pour chaque année (1) de prolongement de l'approbation préliminaire au-delà du trois (3) ans habituels accordés par les Comtés</p>	<p>700 \$</p> <p>500 \$</p> <p>700 \$</p>
<p>7. Les frais légaux et de représentation relatifs au traitement d'une demande en appel devant la Commission des Affaires municipales de l'Ontario et/ou pour la préparation de la défense ou présentation de preuve devant la Commission des Affaires municipales de l'Ontario ou pour la médiation d'une résolution pour les dossiers supportant la position du demandeur, soient fixés sur une base de recouvrement de frais.</p>	
<p>8. Dépôts</p> <p>Un dépôt est requis avec toutes les demandes sous la <i>Loi sur l'aménagement du territoire</i> à l'exception des demandes d'autorisation. Le dépôt sera remboursé si aucun appel n'est déposé avec la Commission des affaires municipales de l'Ontario.</p>	<p>3 000 \$</p>

Note* : Si les coûts pour la révision environnementale excèdent le dépôt demandé à l'annexe A ci-attaché – Extrait du barème de droits du règlement 2014-17, le demandeur sera requis de payer la différence.